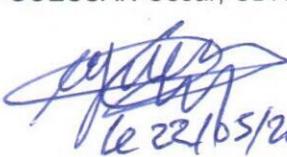
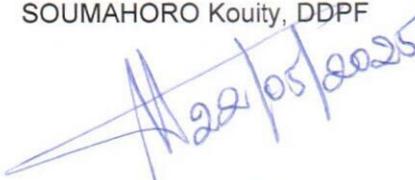


SEMINAIRE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION DES ACTEURS DES DISTRICTS AUTONOMES DU BAS-SASSANDRA, DE LA COMOË, DU GOH-DJIBOUA ET DES LAGUNES DANS LE DOMAINE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Thème : « Règlementation et régulation de la commande publique »

Session 2 – Société civile : vendredi 16 mai 2025 à Yamoussoukro

Rédaction du document	Validation du document	Approbation du document
Nom et Prénom (s) : N'GUESSAN César, CDRCA  le 22/05/2025 Date et signature	Nom et Prénom (s) : SOUMAHORO Kouity, DDPF  22/05/2025 Date et signature	Nom et Prénom (s) : OUATTARA Oumar, SG  22 / 05 / 25 Date et signature

Le vendredi 16 mai 2025, s'est tenue, à l'Hôtel HP Resort de Yamoussoukro, la session à l'intention des acteurs de la société civile dans le cadre du séminaire de sensibilisation et d'information des acteurs des Districts Autonomes du Bas-Sassandra, de la Comoé, du Gôh-Djiboua et des Lagunes dans le domaine de la commande publique, sur le thème « Règlementation et régulation de la commande publique ».

Ce séminaire dont l'objectif est de permettre aux acteurs des Districts Autonomes susvisés, d'avoir une bonne compréhension de la réglementation et des procédures de régulation de la commande publique a ouvert ses travaux le mardi 6 mai 2025, sous la Présidence de Monsieur GUEU Zro Simplicie, Préfet de Région de la ME, Préfet du Département d'Adzopé, représentant le Préfet de Région de Yamoussoukro.

La session a enregistré la participation de quatre-vingt-quatre (84) représentants des Organisations de la société civile (OSC) des Districts Autonomes précédemment cités, soit un taux de participation de 95 %, dont trente-cinq (35) femmes et quarante-neuf (49) hommes.

Les travaux de ladite session se sont articulés autour des grands axes suivants : (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le déroulement des travaux, (iii) la synthèse des échanges et (iv) la cérémonie de clôture.

1. Allocution d'ouverture

Le mot d'ouverture a été prononcé par Docteur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ARCOP.

A l'entame de son propos, Docteur OUATTARA Oumar a, au nom de Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, adressé ses remerciements aux représentants des Organisations de la Société Civile (OSC) des Districts Autonome du Bas Sassandra, de la Comoé, Goh-Djboua et des Lagunes pour leur forte mobilisation.

Il a en outre précisé que la présente session est la 4^{ème} et la dernière du programme de sensibilisation et d'information des acteurs de l'administration publique, du secteur privé et

de la société civile des Districts susvisés qui a ouvert ses travaux le 6 mai dernier à l'Hôtel Président de Yamoussoukro en présence du Préfet de Région de la Mé, Préfet du Département d'Adzopé, représentant le Préfet de Région, Préfet du Département de Yamoussoukro et du 2^{ème} Adjoint au Maire de Yamoussoukro, représentant le Maire de la Commune de Yamoussoukro.

Le Secrétaire Général de l'ARCOP a rappelé l'importance et les enjeux de ladite session en soulignant que celle-ci s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique 2023-2025 de l'ARCOP dont le renforcement des capacités des acteurs de la commande publique y compris ceux issus des OSC, constitue un axe prioritaire compte tenu de leur rôle majeur dans la gestion des ressources financières, à travers le contrôle citoyen de l'action publique du Gouvernement.

Docteur OUATTARA a également indiqué qu'au regard des récentes réformes et actions entreprises par le Gouvernement en vue de permettre à la société civile de jouer pleinement son rôle, et spécifiquement dans le domaine de la commande publique, l'organisation de la présente session s'est avérée nécessaire afin de répondre aux différentes sollicitations des OSC représentées au sein du Conseil de régulation de l'ARCOP.

Avant de clore son propos, le Secrétaire Général de l'ARCOP a adressé ses remerciements à l'Expert-Formateur de la Société Civile pour sa disponibilité puis a exprimé sa conviction que les différents échanges qui suivront contribueront à l'amélioration du système de la commande publique.

C'est sur cette note que Docteur OUATTARA Oumar a, au nom de Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, Présidente du Conseil de régulation de l'ARCOP, souhaité de fructueux échanges aux séminaristes.

2. Présentation des modules

Trois (3) modules ont été présentés au cours de la session organisée à l'intention des acteurs de la société civile, comme suit :

- Module 1 : Cadre juridique et institutionnel des marchés publics
- Module 2 : Approche méthodologique de contrôle citoyen des marchés publics par les Organisations de la Société Civile (OSC)
- Module 3 : Règles de déontologie des acteurs de la commande publique

2.1. Cadre juridique et institutionnel des marchés publics

Le module relatif au cadre juridique et institutionnel des marchés publics a été présenté par Monsieur SOUMAHORO Kouity, Directeur du Département Définition des Politiques et Formation (DDDPF) de l'ARCOP avec pour modérateur Docteur OUATTARA Oumar, Secrétaire Général de l'ARCOP.

Abordant la première partie sur la réglementation de la commande publique, Monsieur SOUMAHORO Kouity, après avoir présenté la typologie des marchés publics, a passé en revue, le cadre réglementaire des marchés publics, citant entre autres, l'Ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés Publics et ses sept (7) décrets d'application ainsi que les Directives applicables aux marchés financés ou cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Il a terminé ce point en présentant les différentes étapes de la passation et de l'exécution des marchés publics.

Dans la seconde partie, le Directeur du DDPF a présenté les principaux acteurs du système et leur mission en matière de passation, d'exécution, de règlement, de contrôle et de régulation des marchés publics. L'accent a été mis sur les missions, l'organisation et le fonctionnement de l'ARCOP conformément à l'Ordonnance n°2025-32 du 15 janvier 2025

déterminant ses attributions, sa composition, son organisation et son fonctionnement. Le formateur a terminé en présentant les activités réalisées par le Secrétariat Général de l'ARCOP, au titre de l'année 2024, notamment en matière de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique, de conduite des audits de la commande publique, de gestion du contentieux de la commande publique et de professionnalisation des acteurs de la commande publique (programmes de Master Professionnel et d'accréditation professionnelle des acteurs de la Commande publique).

2.2. Approche méthodologique de contrôle citoyen des marchés publics par les Organisations de la Société Civile (OSC)

Le module sur le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) a été animé par Monsieur CISSE Abdéramane, Expert-Spécialiste en contrôle citoyen de l'action publique avec pour modérateur Monsieur SOUMAHORO Kouity.

En guise d'introduction, Monsieur CISSE a rappelé l'importance et les enjeux du Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP), notamment, dans le domaine des marchés publics.

Poursuivant, le formateur a d'abord défini les concepts de base se rapportant à la méthodologie de CCAP et aux marchés publics. Il a ensuite précisé que la Gouvernance, la Participation et la Responsabilité sociale sont les notions fondamentales qui gouvernent le CCAP. Monsieur CISSE a également présenté le cadre réglementaire du contrôle citoyen, citant entre autres, la constitution ivoirienne de 2016, la loi sur l'accès à l'information, la loi sur la lutte contre la corruption puis a terminé par les instances de contrôle chargées de veiller à l'application des textes précités.

Le formateur a, en outre, déroulé la démarche méthodologique de contrôle citoyen de la passation des marchés publics qui se décline en sept (7) étapes, à savoir, (i) la sensibilisation et la formation des Organisations de la Société Civile (OSC), (ii) l'identification des acteurs et des parties prenantes impliqués dans la passation des marchés, (iii) la collecte d'informations relatives aux marchés, (iv) l'analyse des critères d'attribution et le suivi de l'attribution du marché, (v) la mise en place de mécanisme de signalement des irrégularités ou des soupçons de corruption, (vi) l'évaluation et la reddition des comptes à travers la publication des rapports réguliers sur l'état des marchés publics et les résultats des contrôles citoyens ainsi que (vii) la formulation des plaidoyers et des recommandations sur la base des observations et des analyses.

Monsieur CISSE a, en outre, exposé sur la démarche méthodologique de contrôle citoyen de l'exécution des marchés publics qui se décline en six (6) étapes clés visant à garantir la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans la gestion des ressources publiques. Ce sont : (i) la sensibilisation et formation des OSC, (ii) l'identification des marchés à suivre, (iii) la collecte des données par observation directe ou par témoignage, (iv) l'analyse et l'évaluation de l'exécution des marchés par rapport aux normes établies, (v) la reddition des comptes à travers la diffusion des résultats de l'analyse auprès des citoyens, des médias et des autorités compétentes puis la formulation du plaidoyer (vi) le suivi et évaluation pour évaluer l'impact des recommandations et des actions entreprises.

Le formateur a conclu par en exhortant les représentants des OSC à s'approprier la méthodologie du contrôle citoyen.

2.3. Règles de déontologie des acteurs de la commande publique

Monsieur SOUMAHORO Kouity, a également animé ce module et la modération des échanges a été faite par Docteur OUATTARA Oumar.

Abordant le point sur les généralités, le Directeur du Département Définition des Politiques et Formation (DDPF) de l'ARCOP a entretenu les Organisations de la Société Civile (OSC) sur les conséquences de la mauvaise gouvernance dans le domaine de la commande publique avant de leur faire savoir que le Gouvernement a adopté le décret n°2022-305 du 4 mai 2022 portant Code de déontologie des acteurs de la commande publique, en vue de remédier au non-respect des principes fondamentaux de la commande publique par les acteurs. Il a ensuite défini les notions d'éthique et de déontologie puis a énuméré les règles applicables aux acteurs publics et privés, conformément aux dispositions du décret susvisés. Monsieur SOUMAHORO a terminé les généralités en précisant que les acteurs de la commande publique sont soumis à des sanctions administratives, disciplinaires, pécuniaires et pénales, en cas de non-respect des dispositions dudit Code.

Dans la seconde partie de sa présentation, Monsieur SOUMAHORO a sensibilisé les OSC à veiller, dans le cadre de leurs actions citoyennes, à l'application des règles de déontologie par les acteurs publics et privés de la commande publique, citant entre autres, le respect strict dans les procédures de réception des prestations, le respect des prescriptions en matière sociale, le respect scrupuleux des délais d'exécution et l'exécution conforme des prestations.

Le Formateur a terminé en exhortant les OSC à dénoncer auprès de l'ARCOP, à travers le numéro vert (800 00 100), tous actes de corruption et les situations de conflits d'intérêts, dont elles auraient connaissance.

3. Synthèse des échanges

Outre les éclaircissements sur les points abordés lors de la présentation des modules, les échanges entre participants et formateurs ont porté, notamment, sur les points suivants :

- poursuivre le renforcement des capacités des OSC, en particulier dans le domaine du contrôle citoyen ;
- mener la réflexion sur l'encadrement juridique du contrôle citoyen dans les marchés publics ;
- élaborer et mettre à la disposition des OSC des guides de contrôle citoyen ;
- élaborer une cartographie des OSC en particulier celles œuvrant dans le domaine de la bonne gouvernance, éthique et lutte contre la corruption ;
- mener des réflexions pour améliorer l'accès des OSC à la documentation sur les marchés publics ;
- sensibiliser les OSC à dénoncer les situations de conflits d'intérêt et les cas de corruption en matière de commande publique à travers le Numéro Vert (800 00 100).

Des exemplaires de l'Ordonnance sur l'ARCOP, du Code des marchés publics, du recueil des sept (7) décrets d'application dudit Code, du Code de déontologie des acteurs de la commande publique et les supports des présentations en version numérique ont été mis à la disposition des participants en guise de documentation. Un formulaire leur a également été soumis en vue de l'évaluation du séminaire.

La lecture de la synthèse du rapport général a été faite par Madame AMAN Marie France, Présidente de l'ONG Comité de Paix.

4. Cérémonie de clôture

Prenant la parole au nom de Madame BAMBA Massanfi Epse DIOMANDE, Présidente du Conseil de régulation de l'ARCOP, Docteur OUATTARA Oumar a adressé ses remerciements aux représentants des Organisations de la Société Civile (OSC) pour leur participation active et leurs plaidoyers qui ont enrichi les échanges au cours de ce séminaire.

Il a également souligné la nécessité d'entretenir le cadre de collaboration existant entre l'ARCOP et les OSC pour l'amélioration de l'efficacité du système de la commande publique.

Par ailleurs, au regard du caractère dynamique de la réglementation de la commande publique, Docteur OUATTARA a exhorté les acteurs de la société civile à actualiser leurs connaissances en la matière afin d'assurer au mieux leur mission de veille au respect des textes par les acteurs et à l'optimisation des ressources publiques.

A cet effet, le Secrétaire Général de l'ARCOP a encouragé les participants à la mise en pratique des connaissances acquises au cours de ce séminaire et à les relayer au sein de leurs organisations respectives.

C'est sur ces mots que Docteur OUATTARA a, au nom de la Présidente du Conseil de régulation de l'ARCOP, déclaré officiellement clos, le séminaire de sensibilisation et d'information des acteurs de l'Administration publique, du secteur privé et de la société civile des Districts Autonomes du Bas-Sassandra, de la Comoé, du Gôh-Djiboua et des Lagunes dans le domaine de la commande publique sur le thème « Réglementation et régulation de la commande publique ».

Fait à Yamoussoukro, le 16 mai 2025

Le séminaire